

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 1 de 3

**Résolutions adoptées à la 580<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 décembre 2011**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 30 janvier 2012

---

CU-579-5.1 PROGICIEL DE GESTION INTÉGRÉ (PGI)

Le Conseil de l'Université :

1. sur recommandation du Comité exécutif :
  - autorise un budget supplémentaire intérimaire de 7 M\$ pour la poursuite du projet de remplacement des systèmes de gestion informatique de l'Université par le progiciel *PeopleSoft* jusqu'en avril 2012;
  - adopte les ajustements proposés, conformément aux dispositions énoncées aux documents **2011-A-2/580/468.2** et **2011-A-2/580/468.3**;
2. sur recommandation du Comité de vérification :
  - propose qu'un point traitant du dossier PGI soit inscrit à l'ordre du jour de chaque séance du Comité exécutif et du Conseil, jusqu'à la fin dudit projet PGI.

CU-580-5.2 PROJET OUTREMONT, PHASE DE RÉHABILITATION DU SITE,  
DEMANDE DU MDDEP, ARTICLE 32, DRAINAGE

Le Conseil de l'Université confirme que :

1. la direction, représentée par Éric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures, accepte les plans préparés par EXP dans le cadre du projet de réhabilitation du site du futur campus Outremont (UNMG1-00016339) situé à Montréal;
2. la direction autorise EXP à soumettre la demande de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour ce projet;
3. la direction s'engage à fournir au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par l'ingénieur du projet quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;
4. M. Éric Filteau, vice-recteur aux finances et aux infrastructures, soit autorisé à signer tout document requis.

CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ

Page 2 de 3

Résolutions adoptées à la 580<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 décembre 2011

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 30 janvier 2012

CU-580-5.3 ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012-2013

Le Conseil reçoit et adopte les orientations budgétaires 2012-2013, selon les dispositions apparaissant au document **2011-A-2/580<sup>e</sup>/467** déposé aux archives.

CU-580-5.4 OCTROI DE DOCTORATS HONORIS CAUSA

- UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
- ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Le Conseil, sur recommandation du Comité des doctorats *honoris causa*, décerne un doctorat *honoris causa* aux personnes dont les noms paraissent aux documents **2011-A-2/580<sup>e</sup>/464.1 à 464.6** déposés aux archives, et sujet à leur acceptation tout en sachant que cet octroi n'est valable que pour les cinq (5) années suivant la présente;

Le Conseil, sur recommandation du recteur de l'Université de Montréal, en appui de la correspondance du Conseil académique et du Conseil d'administration de *l'École Polytechnique*, décerne un doctorat *honoris causa* aux personnes dont les noms paraissent aux documents **2011-A-2/580<sup>e</sup>/464.7 à 464.14** déposés aux archives, et sujet à leur acceptation.

CU-580-5.5 POLITIQUE SUR LA RECHERCHE AVEC DES ÊTRES HUMAINS DE L'UNIVERSITÉ (POLITIQUE 60.1)

- MODIFICATIONS AUX CLAUSES 2.1.4, 4.3.1.3 ET 4.3.2.3

Le Conseil de l'Université :

1. approuve les modifications à la Politique sur la recherche avec des êtres humains (60.1), selon les dispositions apparaissant au document **2011-A-2/580<sup>e</sup>/466.1** déposé aux archives;
2. autorise la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay, et le secrétaire général, M. Alexandre Chabot, à signer l'« Entente pour la reconnaissance des certificats d'éthique des projets de recherche à risque minimal », après qu'elle aura été visée par la Division des affaires juridiques de l'Université.

**CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ**

Page 3 de 3

**Résolutions adoptées à la 580<sup>e</sup> séance  
tenue le 12 décembre 2011**

Date d'adoption du procès-verbal :  
Le 30 janvier 2012

---

CU-580-7.1 COMITÉ DES PROMOTIONS - ATTRIBUTION DE PERMANENCE

Le Conseil de l'Université :

1. accorde la permanence, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2012, aux personnes dont les noms apparaissent au point 3 a) du document **2011-A-2/580<sup>e</sup>/465.1** déposé aux archives;
2. n'accorde pas la permanence aux personnes dont les noms apparaissent au point 3 b) du document **2011-A-2/580<sup>e</sup>/465.1** déposé aux archives et dont la nomination prend fin le 31 mai 2012.

Le secrétaire général,

Alexandre Chabot